



PTITH 975

CoPil intermédiaire du 9 juin 2023



Rappel du plan d'action stratégique 2023-2025



4 AXES

- Travailler sur les **REPRESENTATIONS** du **HANDICAP** et de la **RQTH** auprès des employeurs et des salariés
- STRUCTURER ET FORMALISER** les **PROCESS** de la dynamique partenariale actuelle
- Favoriser la **MONTEE EN COMPETENCE** des acteurs sur les processus d'emploi des PSH
- METTRE EN ŒUVRE** et suivre les **ACTIONS/EXPERIMENTATIONS**



Objectifs opérationnels

Année 2023



AXE 1

-Communiquer sur des parcours réussis

AXE 2

-Elaborer la cartographie des acteurs (fiche organisme, processus)

AXE 3

-Construire la Ressource Mutualisée Handicap pour le secteur public (FIPHFP)
-Venir en appui des acteurs sur la SEEPH2023

AXE 4

-Suivre la mise en place de la cellule PDP et son articulation avec les acteurs
-Initier le projet partenarial « Plateforme Accompagnement Orientation Formation et Inclusion Professionnelle et sociale »



Programme réalisé juin 2023



Organisation de la semaine du 5 au 9 juin

	Lundi 5/06	Mardi 6/06	Mercredi 7/06	Jeudi 8/06	Vendredi 9/06
Matin	Réunion RHM 10h-12h Préfecture	Finalisation Travaux GT2 9h-12h DCSTEP	Réunion « Projet Café Solidaire » 10h-12h DCSTEP	Rencontre acteurs Miquelon	CoPil PTITH 10h-12h Salle délibération CT
Après-Midi	Rencontres Institutionnelles Acteurs Personnes	Réunion CPS – cellule PDP, 14h	Rencontres institutionnelles Acteurs Personnes	Rencontre acteurs Miquelon	Rencontres institutionnelles Acteurs Personnes
Soirée	Diner rencontre acteur	Diner rencontre acteur	-Afterwork « Entreprise Inclusive » CACIMA	Diner rencontre acteur	

AXE 2 : STRUCTURER ET FORMALISER les PROCESS de la dynamique partenariale actuelle



Elaborer la cartographie des acteurs

- 11 acteurs : MTA, CPS, Pôle Emploi, DCSTEP, ATS, Vivre Ensemble, AMT, CACIMA, AFC, Restons Chez Nous, Education Nationale
- 5 réunions
- Poursuite de l'action « Mieux se connaître pour mieux accompagner »
- Interventions : AGEFIPH, FIPHFP, ESRP EPNAK



AXE 2 : STRUCTURER ET FORMALISER les PROCESS de la dynamique partenariale actuelle



**Mieux se connaître pour
mieux accompagner**

Conclusions du groupe de travail
Axe 2



**Guide formalisé
et opérationnel**



AXE 2 : STRUCTURER ET FORMALISER les PROCESS de la dynamique partenariale actuelle



Fiches acteurs
Association de Médecine du Travail



Référent
Marie-Claire Rio
amtspm@cheznoo.net
+508419343

Adresse 

Association de Médecine du Travail
35 bis, rue Maréchal Foch
BP 1084
97500
Saint-Pierre et Miquelon

Missions

- Prévention des risques professionnels collectifs et/ou individuels,
- Intervention en secteur privé et public : visite médicale, visite entreprise, étude de poste,
- Évaluation des besoins sur le poste de travail en fonction du handicap,
- Orientation et accompagnement vers les partenaires (MTA, cellule PDP, Invalidité ...),
- Conseil aux employeurs (Aménagement, organisation ...)

Fiches Acteurs

Fiches acteurs
Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat



Référent
Karine Michel
karine.michel@cacima.fr

Adresse 

CACIMA
4, boulevard Constant Colmay
BP 4207
97500
Saint-Pierre et Miquelon

Missions

- Coordinatrice pédagogique du CFA de la CACIMA et de la formation continue
- Référente handicap
- Conseil en orientation
- Accompagnement à la création d'entreprise (c'est ma collègue, Madame Marion Ughetto, Conseillère Entreprises et International – Business Consultant, qui a la charge de ce volet)

AXE 2 : STRUCTURER ET FORMALISER les PROCESS de la dynamique partenariale actuelle

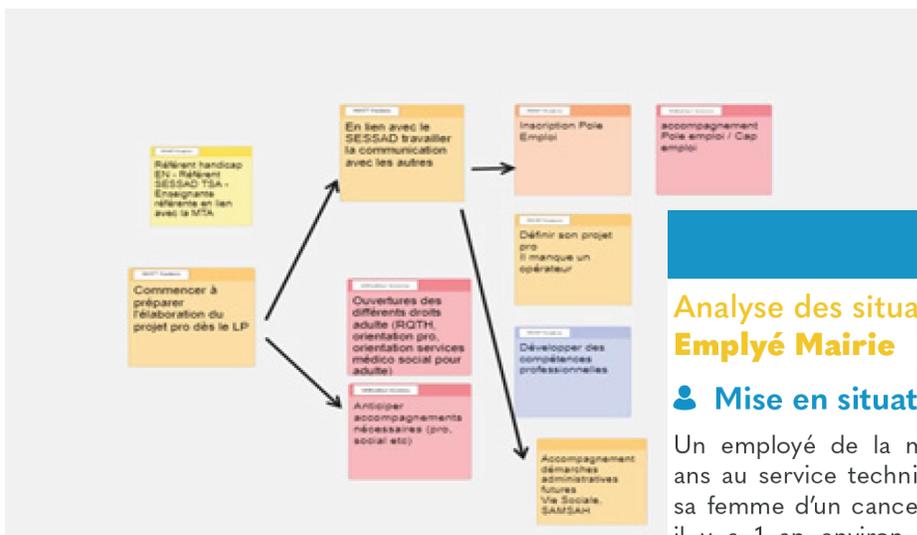


Analyse des situations Jeune TSA 18 ans

👤 Mise en situation

Un enfant autiste de 18 ans est scolarisé au LP. Il est suivi par l'association « Vivre Ensemble » (SESSAD).

Il a des facilités dans les classements et la motricité fine. Cependant, il a des difficultés de communication mais s'exprime lorsqu'il connaît la personne. Il a besoin de repères pour pouvoir s'organiser. Il souhaite travailler dans la ville de Saint Pierre et rentrer chez lui le midi et le soir.

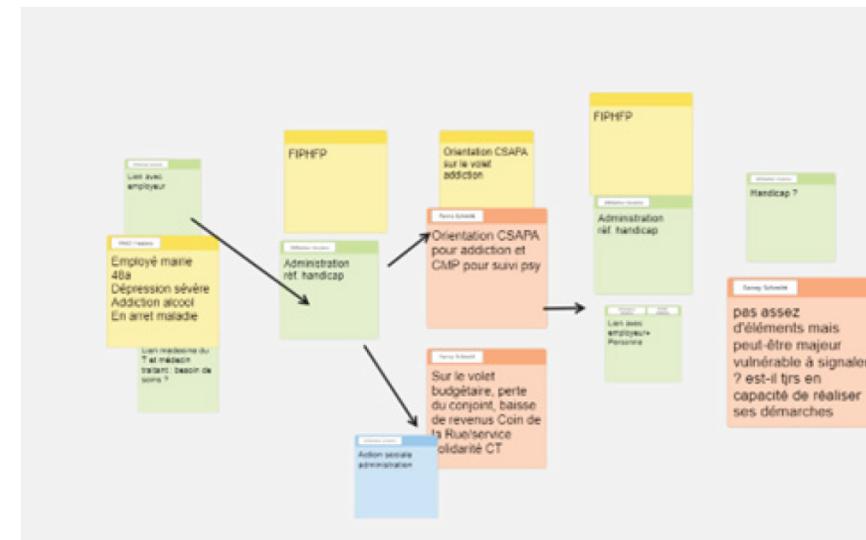


6 Situations Types

Analyse des situations Employé Mairie

👤 Mise en situation

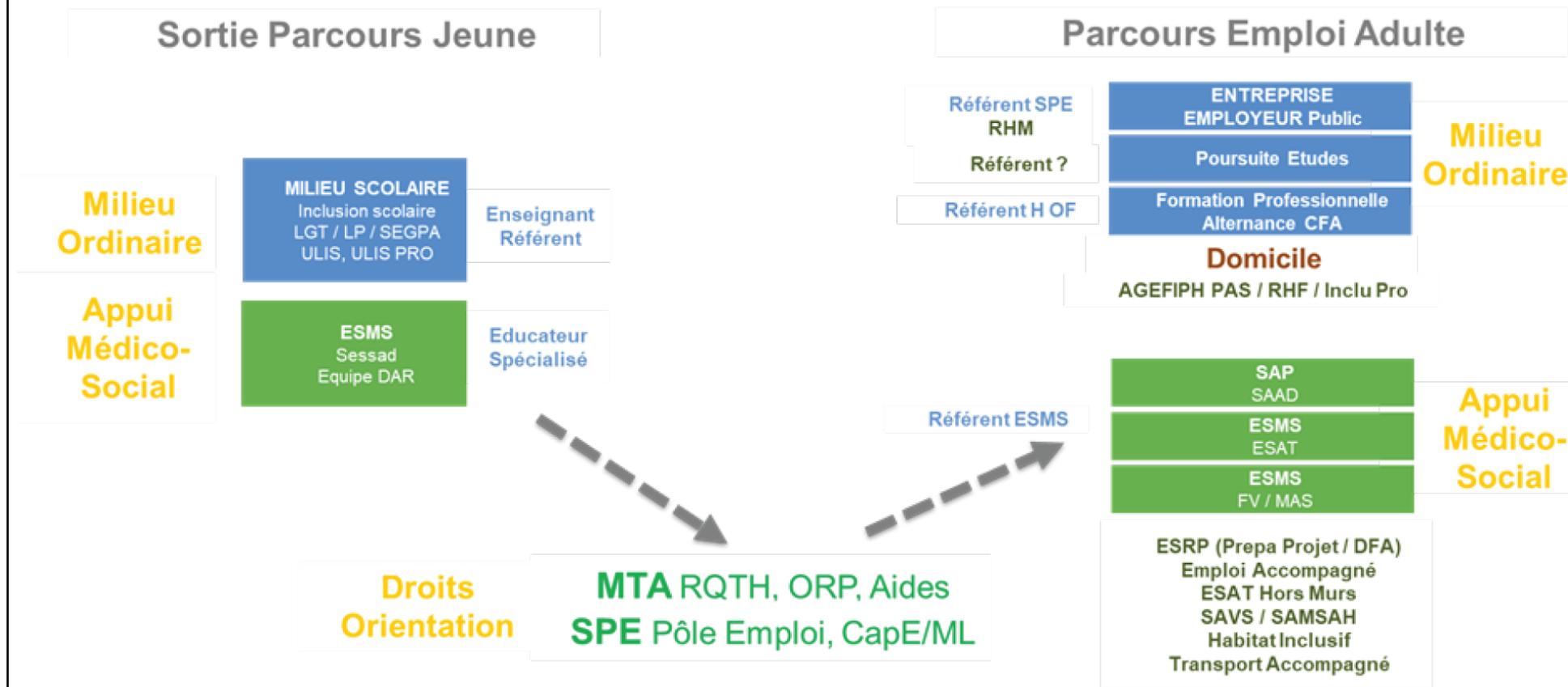
Un employé de la mairie de 48 ans au service technique a perdu sa femme d'un cancer foudroyant il y a 1 an environ. Après avoir demandé un congé sans solde pour l'accompagner, il a connu par la suite des crises dépressives qui l'ont conduit à être en arrêt maladie de façon répétée et prolongée. Selon le médecin du travail, à sa dépression sévère s'est ajoutée une addiction à l'alcool. Aujourd'hui, il ne peut plus conduire. Malgré son état alarmant, il exprime le souhait de reprendre une « vie normale ».



AXE 2 : STRUCTURER ET FORMALISER les PROCESS de la dynamique partenariale actuelle



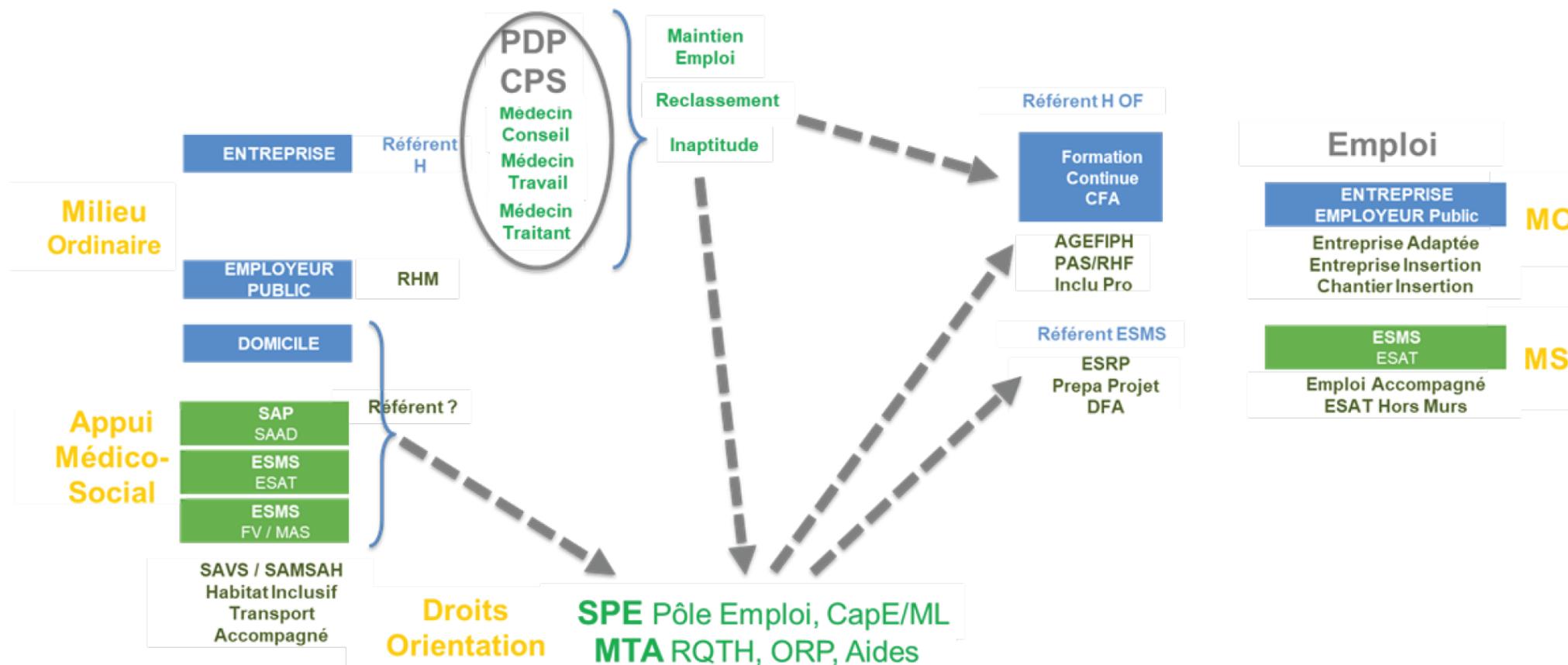
Comparatifs des PSH SPM/Métropole Jeunes de plus de 16 ans



AXE 2 : STRUCTURER ET FORMALISER les PROCESS de la dynamique partenariale actuelle



Comparatifs des PSH SPM/Métropole Adultes en situation de handicap



AXE 4 : METTRE EN ŒUVRE et suivre les ACTIONS/EXPERIMENTATIONS



Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle de la CPS

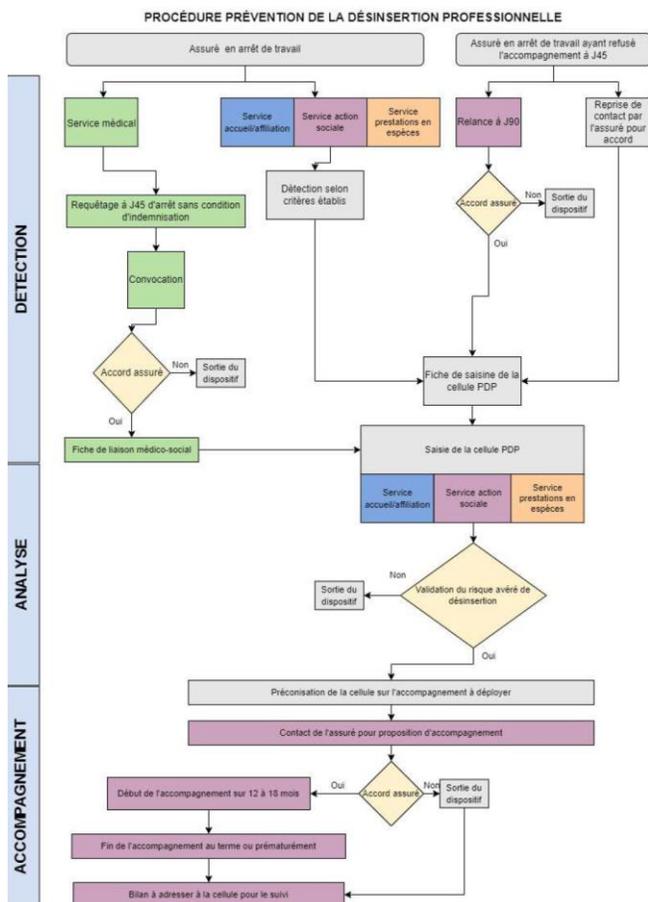
-Rencontre de l'équipe PDP à plusieurs reprises

-Principales avancées :

- ✓ Procédure réalisée, outils de communication élaborés
- ✓ Communication auprès des médecins prescripteurs (mars-avril)
- ✓ Mise en ligne des fiches et des dépliants (avril-mai) sur le site web secuspm.com et le Facebook CPS
- ✓ Expérimentation sur 3 personnes
- ✓ « Essais encadrés, convention de rééducation professionnelle » à expérimenter

AXE 4 : METTRE EN ŒUVRE et suivre les ACTIONS/EXPERIMENTATIONS

Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle de la CPS



Vous êtes salarié et en arrêt de travail ?
Vous risquez de ne plus exercer votre emploi pour raisons de santé ?
L'Essai encadré vous permet de tester durant votre arrêt de travail la compatibilité d'un poste de travail avec vos capacités.

De quoi s'agit-il ?

L'Essai encadré vous permet durant votre arrêt de travail de :

- tester votre capacité à reprendre votre ancien poste de travail,
- tester un aménagement de poste,
- tester un nouveau poste de travail,
- rechercher des pistes pour un aménagement de poste ou une reconversion professionnelle.

À qui s'adresse l'Essai encadré ?

À un salarié titulaire d'un contrat de travail, apprenti, intérimaire, stagiaire de la formation professionnelle :

- en arrêt de travail total ou partiel (temps partiel thérapeutique, reprise de travail léger),
- indemnisé par la CPS au titre de la maladie, d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle,
- présentant un risque de désinsertion professionnelle.

Des professionnels différents peuvent vous accompagner

- la conseillère en économie sociale et familiale de la CPS,
- le médecin-conseil, le médecin du travail, l'employeur et la CPS donnent leur accord.

EN PRATIQUE

A quel moment pouvez-vous faire un Essai encadré ?

- pendant votre arrêt de travail.
- vous devez passer une visite médicale avec le médecin du travail.

Où pouvez-vous faire un Essai encadré ?

- dans votre entreprise,
- dans une autre entreprise qui accepte de vous accueillir,
- dans une autre entreprise susceptible de vous embaucher à l'issue de votre arrêt de travail.

Pour quelle durée ?

L'essai encadré peut durer 14 jours ouvrables, fractionnables si besoin. Il est renouvelable une fois. Un même assuré peut bénéficier de plusieurs essais encadrés si son projet professionnel évolue au cours de l'arrêt de travail du fait d'un changement de situation (médicale, sociale...)

Quelle rémunération percevez-vous ?

Vous continuez de percevoir vos indemnités journalières. L'employeur ne vous verse aucune rémunération.



ELISABETH, 55 ANS, AIDE À DOMICILE, HERNIE DISCALE.

Un Essai encadré chez un autre employeur va lui donner l'opportunité d'être embauchée sur un poste d'agent d'accueil en service hospitalier.

CPS - Janvier 2023



Pour en savoir plus... J'appelle le 41 15 00

pour poser des questions à un conseiller de ma caisse d'assurance maladie.

AXE 4 : METTRE EN ŒUVRE et suivre les ACTIONS/EXPERIMENTATIONS



La Ressource Handicap Mutualisée – dispositif FIPHFP

- Employeurs des 3 fonctions publiques (FPE/FPH et FPT) et le FIPHFP Normandie
- Etude possibilité de transférer l'ingénierie RHM à Saint-Pierre et Miquelon
- Plan d'action :
 - ✓ Fiche mission RHM
 - ✓ Portage du dispositif
 - ✓ Feuille de route de lancement et d'accompagnement
 - ✓ Demande officielle, objectif janvier 2024



AXE 3 : Favoriser la MONTEE EN COMPETENCE des acteurs sur les processus d'emploi des PSH



Action « Entreprises inclusives » à la CACIMA

Afterwork le mercredi 7/06 à 17h.
Jeu « Keski » auprès des entreprises



 **CACIMA**
SAINT-PIERRE ET MIQUELON

FAIRE AVANCE
TOUTES LES ENVIES
D'ENTREPRENDRE



Focus Miquelon-Langlade

Des enjeux spécifiques

- ✓ Rencontre Mairie, visite Résidence Pomme des Prés et CAJ AVE
- ✓ Associations et soins présents sur le territoire
- ✓ Besoin de travailler sur les représentations sur le handicap (témoignages, échanges avec les personnes et familles)
- ✓ Besoin de réfléchir à des dispositifs « sur mesure » d'accompagnement vers l'emploi
- ✓ Potentialités d'emploi et de création d'emploi, besoins en main d'œuvre importants (secteur public et privé)

EPNAK



Indicateurs de suivi – année 2023



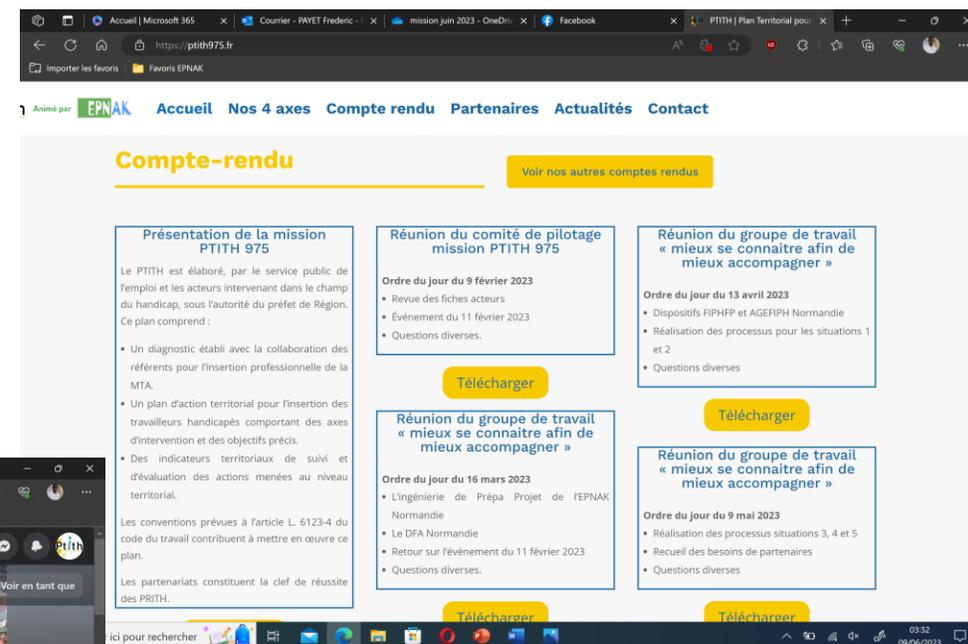
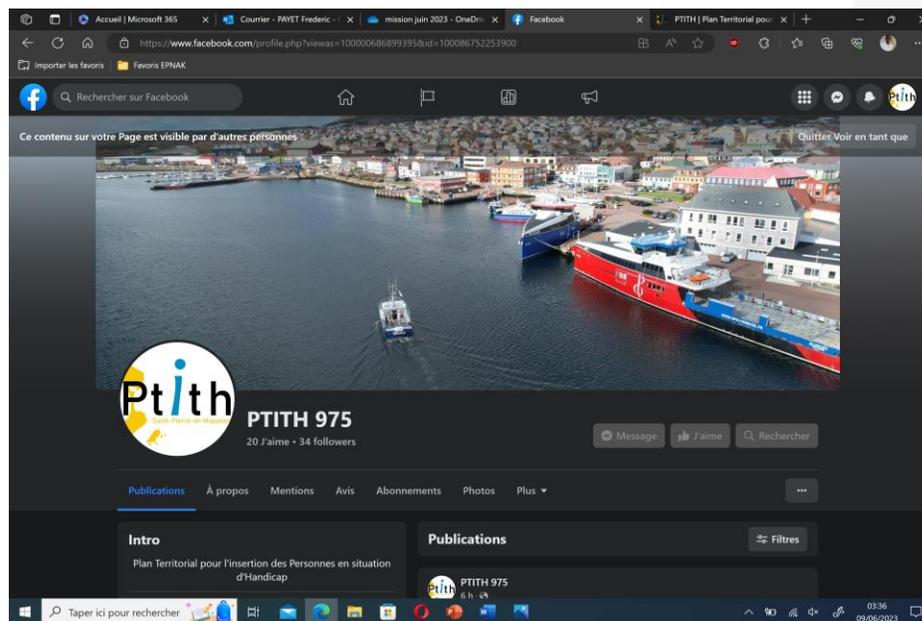
Axe	Action	Indicateur	Réalisé 2023
Axe 1	-Outils de communication PTITH975	Création des outils	Oui
	-Témoignages parcours réussis	Nb témoignages recueillis	1
	-Rencontres personnes et familles	Nb rencontres	5
Axe 2	-Cartographie acteurs + Process	Document finalisé	Oui
Axe 3	-SEEPH2023	Nb actions SEEPH	-
	-RHM	Demande formalisée	-
Axe 4	-PDP	Procédure finalisée CPS	Oui
	-Nouveaux dispositifs	Ecriture Projet	-

Communication



3 outils de communication

- Site Web www.ptith975.fr
- Page Facebook : [Facebook](https://www.facebook.com/ptith975)
- Identité visuelle PTITH975



Feuille de route 2023



La suite...

Axe 1 :

- Etablir un plan de communication opérationnel sur la représentation de la RQTH et une meilleure connaissance des acteurs
- Recueillir des témoignages de parcours réussis

Axe 3 :

- Accompagner le CoPil local de la SEEPH2023
- Accompagner la CPS pour communiquer sur la PDP lors de la SEEPH2023
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur le handicap pour le secteur privé et public
- Aboutir à la formalisation de la demande de la RHM

Axe 4 :

- Construire le projet de développement des nouveaux dispositifs



Présence équipe PTITH975



Année 2023

- ✓ **Juin** : semaine du 5 au 9 juin (CoPil intermédiaire)
- ✓ **Septembre** : semaine du 25 au 29 septembre (point sur 2è partie travaux, prépa SEEPH)
- ✓ **Novembre** : semaine du 20 au 24 novembre (SEEPH2023, CoPil bilan annuel)

